

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
C.A.G.B. le : 27/12/01

**Séance du 21 décembre 2001
qui s'est déroulée à la C.C.I. du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général,
Jean-Paul VOGEL

PRESENCE

- liste des présents annexée

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 21 décembre 2001 à 18 heures à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, il a pris les décisions suivantes :

Commission n°1 : finances et personnel

↳ Recrutements en cours, prospective et création de postes :

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- la création de 3 postes supplémentaires (2 de catégorie C, 1 de catégorie)
- la transformation du poste de chargé de mission "Systèmes productifs localisés" en poste d'adjoint au directeur de développement économique
- la création d'un poste de catégorie C pour le recrutement d'un agent en charge de l'accueil et du standard téléphonique
- le recrutement de deux contractuels pour les postes d'animateur technique pour le tourisme, l'environnement, les équipements culturels et sportifs et d'assistant d'études prospective transports
- d'autoriser Monsieur le Président à engager les procédures, à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre et à inscrire au budget des dépenses ou à prélever sur les dépenses imprévues les crédits

nécessaires au paiement des traitements, charges patronales et frais divers consécutifs à ces recrutements et à ces modifications.

- la création d'un poste d'agent d'entretien et d'un poste d'agent technique (pour la déchetterie d'Ornans) conformément à la demande du SYBERT.

Un groupe de travail sera mis en place afin de convenir des modalités de transfert ou de partage de service avec la Ville de Besançon.

↳ Liste des emplois permanents :

Le Conseil de Communauté valide la liste des emplois permanents.

↳ Transfert de personnel :

Dans le domaine des transports, un agent seulement pourrait rentrer dans le dispositif d'un transfert de personnel.

Pour le domaine de l'économie, il est envisagé en 2001 le transfert de l'équivalent de deux agents au titre du transfert des zones d'activités économiques.

Pour les composantes "immobilier d'entreprise" et "promotion", toutes les propositions de transfert d'agents seront étudiées en 2002.

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ces éléments.

↳ Incitation à l'utilisation des transports publics pour les agents de la Communauté :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide, afin d'inciter les agents de la communauté à utiliser les transports en commun, de mettre en place une réduction forfaitaire de 30 % pour tout agent de la Communauté achetant un abonnement individuel Ctb/TGB pour se rendre de son domicile à son travail.

↳ Protocole A.R.T.T. :

A la majorité, le Conseil de Communauté valide le protocole A.R.T.T. tel que présenté dans le rapport et autorise le Président à mettre en application le dispositif d'aménagement et de réduction du temps de travail à compter du 1^{er} janvier 2002, à réaliser tous les actes résultant de la mise en œuvre du dispositif et à signer tous les documents subséquents.

↳ Financement du syndicat mixte de plein air des maisons comtoises :

Outre un déficit reporté de 398 979 francs de l'année 2000, le compte administratif laisse apparaître un déséquilibre pour 2001, si aucune mesure n'est prise par les membres du syndicat.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- prend connaissance des déficits

- se prononce favorablement sur la prise en compte sur 2001, en la réintégrant dans la DM n°4, de la participation supplémentaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au syndicat, soit 123 600 F, ligne 65735.95, et 109 200 F, ligne 65755.95 et en supprimant la subvention à la foire aux végétaux soit 55 000 F, ligne 65735.812.

- sollicite le Conseil Régional afin qu'il réfléchisse à un financement pérenne du Syndicat Mixte.

🔗 Décision modificative n°4 :

La proposition de décision modificative n°4 tient compte des décisions suivantes :

- reprise des déficits d'investissement et de fonctionnement du Syndicat Mixte du Musée de Nancray (point 1.2.2 pour 232 800 francs)
- suppression de la subvention à la foire aux végétaux (point 1.2.2 pour - 55 000 francs)
- complément de crédit sur l'attribution de compensation TP 2001 (+ 4 700 000 francs)
- ajustement des crédits affectés à la DIE 2001 (point 1.2.1 pour - 1 000 000 francs)
- inscription en recette des attributions de compensation de TP 2001 négatives (+ 720 000 francs)

Au vu de ces nouvelles dépenses et recettes, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement doit être réduit, pour assurer l'équilibre budgétaire, de 3 157 800 francs. De ce fait, l'inscription prévisionnelle de recours à l'emprunt est augmenté de 3 157 800 francs.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette décision modificative n°4.

🔗 Exonération de taxe professionnelle liée à l'aménagement :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité, se prononce favorablement sur la situation consistant à reprendre les exonérations actuelles constatées, soit :

Type		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Etablissement scientifique	Création	100%	100%			
	Extension	-	100%	100%	50%	30%
	Décentralisation	100%	100%	50%	-	-
	Reprise	-	-	-	-	-
	Reconversion	-	-	-	-	-
Etudes ingénierie et informatique	Création	100%	100%	50%	-	-
	Extension	-	100%	100%	50%	-
	Décentralisation	100%	100%	50%	-	-
	Reprise	-	-	-	-	-
	Reconversion	-	-	-	-	-
Etablissements industriels	Création	100%	100%	50%	-	-
	Extension	-	100%	100%	50%	-
	Décentralisation	100%	50%	30%	-	-
	Reprise	100%	50%	-	-	-
	Reconversion	100%	50%	-	-	-

Le Conseil de Communauté se propose de réexaminer ces exonérations pour les années ultérieures en fonction de l'impact financier qu'elles représentent.

Commission n°2 : économie

🔗 ZAE : fonctionnement des syndicats de TEMIS et du SMAIBO :

Le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modifications statutaires et conventionnelles à apporter sur les points suivants concernant le SMAIBO :

- nombre et répartition des sièges au Comité Syndical (11 sièges au total dont 6 pour la C.A.G.B.)

- contributions des collectivités
- solidarité fiscale

Le Conseil de Communauté valide également les modifications de statuts de TEMIS qui portent notamment sur les aspects suivants :

- nombre de représentants de la C.A.G.B. au comité syndical TEMIS
- contributions de la C.A.G.B. aux budgets "fonctionnement" et "investissement" du SM PSI
- changement du siège social du SM PSI de la Mairie de Besançon au siège de la C.A.G.B..

Le Conseil de Communauté procède ensuite à la désignation de ses délégués dans les deux syndicats :
SMAIBO

	Ville de Besançon	Périphérie
Titulaires	JL FOUSSERET V. FUSTER	G.BAULIEU J.THIEBAUT B. GAVIGNET C. PREIONI
Suppléants	A.CHIRIER Y.M DAHOUI	Y. MAYOUD C. PETITJEAN P. CHANEY C.BARTHOD MALAT

TEMIS

	Ville de Besançon	Périphérie
Titulaires	JL FOUSSERET V. FUSTER S. MAIRE A. CHIRIER	G. BAULIEU J. THIEBAUT P. CHANEY Y. MAYOUD
Suppléants	K. GEIGER M. LOYAT N. WEINMAN M.O. CRABBE-DIAWARA	C. BARTHOD-MALAT G. JANNIN R. REYLE D. MAILLOT

↳ Dispositif d'aide à la création-reprise de très petites entreprises sur le territoire de l'agglomération - Bilan 2001 de la convention avec Cré-Entreprendre Initiative et avenant

Le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le versement de 50 KF complémentaires de la C.A.G.B. au fonds de prêt d'honneur géré par Cré-Entreprendre Initiative à hauteur de l'abondement 2000, soit 200 KF au total.

↳ Maison des microtechniques :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- déclare cette opération d'intérêt communautaire
- se propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage et de mandater la SAIEMB pour la réalisation de l'ensemble immobilier

- se prononce favorablement sur l'effort que peut consentir la CAGB en termes financiers (6 MF) à mobiliser sur cette opération.
- autorise le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Commission n°3 : habitat

↳ Création de logements sociaux - demandes de subventions

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide les financements suivants :

- OP HLM de Besançon : 1 PLAI - rue de Chaillot à Besançon - 35 000 F
- Commune de Routelle : 1 PALULOS - ancienne mairie - 17 000 F
- Commune de Routelle : 1 PALULOS - ancienne école - 17 000 F

↳ Observatoire - projet de convention avec l'INSEE pour l'acquisition de données statistiques

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président à signer la convention à intervenir entre la C.A.G.B. et l'INSEE concernant l'accès aux données à l'îlot.

Commission n°4 : transport et déplacement

↳ Modification de la convention de prestation de service entre la Ville de Besançon et la C.A.G.B. :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les modifications financières de la convention de prestation de service entre la Ville de Besançon et la Communauté et autorise le Président à signer un avenant à la convention intégrant ces modifications financières.

↳ Proposition de maîtrise d'œuvre de la Ville sur les projets d'aménagement liés aux transports urbains :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la maîtrise d'œuvre par la Ville de Besançon pour le compte de la Communauté dans le cadre des aménagements de voirie liés à l'exercice de la compétence transport ;
- les modalités et le contenu des prestations assurées par les services de la Ville de Besançon dans ce cadre ;
- l'autorisation donnée au Président de signer la convention nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette prestation de la Ville de Besançon pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

↳ Indemnités de transport scolaire - Elèves demi-pensionnaires

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide :

- la création d'une indemnité de transport pour les élèves demi-pensionnaires ne pouvant être transportés par le réseau d'agglomération pour l'année scolaire 2001-2002 ;
- un montant maximal de l'indemnité consentie qui sera de 2 850 F, équivalent ainsi à la subvention versée à la C.A.G.B. par le département par élève ;
- les modalités de mise en œuvre.

↳ Restructuration du réseau de transport de l'agglomération :

1. Les grands principes d'un nouveau réseau périurbain

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- Les grands principes de la restructuration du réseau périurbain ;
- La nécessité de présenter le détail de cette restructuration aux conseillers municipaux dans le cadre de réunions de secteur.

2. La création de pôles d'échanges d'entrée de ville

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- Le principe de la réalisation de deux pôles d'échanges stratégiques à Ledoux et à Micropolis afin d'assurer au mieux l'intermodalité entre le réseau urbain et le réseau périurbain ;
- La réalisation d'un Avant-Projet Sommaire détaillant les deux pôles d'échanges ;
- *L'autorisation à donner à Monsieur le Président pour lancer la procédure de demande de subvention et pour signer avec les partenaires co-financeurs les conventions relatives au financement de ces opérations d'aménagement ;*
- *L'autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces relatives à la procédure d'appel d'offre, et le cas échéant, aux avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.*

3. Les grands principes de la restructuration du réseau urbain

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les grands principes de la restructuration du réseau urbain ;
- les modalités selon lesquelles la concertation devra être organisée

↳ Extension des compétences de la C.A.G.B. à la "Participation au financement du TGV Rhin-Rhône" :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- d'étendre les compétences statutaires de la C.A.G.B. à la "participation au financement du TGV Rhin-Rhône"
- d'autoriser le Président à engager la procédure de consultation des Conseils Municipaux conformément à l'article L 5211 - 17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Commission n°7 : voirie et stationnement

↳ Carrefour de Palente :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les points suivants :

- Face à l'important travail de fond déjà réalisé, il est confirmé le choix du scénario 2 qui a permis de déboucher sur un traitement et une image urbaine de l'entrée de ville caractérisée par le carrefour de Palente.
- Demande que le bureau d'études chargé du projet et mandaté par l'Etat apporte un éclaircissement sur les interrogations évoquées et expose son travail devant une assemblée d'élus et de partenaires afin que l'expression d'un avis soit établi sur le choix du parti d'aménagement à soutenir.
- Réitère sa volonté de confier la maîtrise d'œuvre travaux à la DDE. Dans le cas où cette dernière ne l'accepterait pas, prévoit d'étudier les prestations possibles avec la Ville de Besançon ou un cabinet privé.
- Convient de l'organisation matérielle et en personnel à prévoir à la C.A.G.B. pour assurer la coordination et l'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage.
- Statue sur la programmation à envisager sur l'ensemble des infrastructures de l'Est bisontin de façon à assurer à terme une cohérence globale.

Questions diverses

↳ Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil :

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions suivantes :

- convention avec le cabinet de recrutement Territorial pour le recrutement du Directeur du développement économique (coût : 65 000 francs HT)
- cahier des charges et convention à suivre avec le CNFPT concernant la formation gestes et postures pour les gardiens de déchetterie (coût : 4 700 francs TTC pour 1 jour en partenariat)

↳ Modification de la délégation accordée par le Conseil de Communauté au Président :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement de la modification de délégation accordée par le Conseil au Président.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 132

Étaient présents : AMAGNEY : Jean-Pierre FOSTEL - ARGUEL : André AVIS - AUXON - DESSOUS : Jacques THIEBAUT, Jacques CANAL - AUXON-DESSUS : Michel BITTARD - AVANNE-AVENEY : Jean-Pierre TAILLARD, Joël ROY - BESANÇON : Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET, Annaïck CHAUVET, Jean-Claude CHEVAILLER, Alexandre CHIRIER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER, Abdel GHEZALI, P. GUINCHARD-KUNSTLER, Bernard LAMBERT, Lucille LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Sébastien MAIRE, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Frédérique MOZER, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Michel ROIGNOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN- BEURE : Philippe CHANEY, Pierre JACQUET - BOUSSIERES : Michel POULET - BRAILLANS : Alain BLESSEMAILLE - BUSY : Philippe SIMONIN - CHALEZE : Josseline SEITZ - CHALEZEULE : Christian MAGNIN-FEYSOT (suppléant de Raymond REYLE) - CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY - CHATILLON LE DUC : Jean-Marie DELACHAUX, Gilbert CANILLO - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON - CHAUDFONTAINE : Christiane BEUCLER (suppléante d'Alain CUCHE) - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Bruno COLLAS (suppléant de Gérard GALLIOT), Jean-Pierre PROST - DELUZ : Yves TARDIEU - ECOLE-VALENTIN : André BAVEREL - FRANCOIS : Claude PREIONI, Françoise GILLET - GENNES : Gabriel JANNIN - LA CHEVILLOTTE : Jean PIQUARD - LA VEZE : Philippe CHANAU - MAMIROLLE : Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT - MARCHAUX : Yves MAYOUD - MAZEROLLES-LE-SALIN : Daniel PARIS - MISEREY-SALINES : Marcel FELT, Denis JOLY - MONTFAUCON : Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU - NANCRAY : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET - NOVILLARS : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS - OSSELLE : Christophe GRANDJACQUET - PELOUSEY : Eric GRAVIER - PIREY : Robert STEPOURJINE - POUILLEY-LES-VIGNES : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE - PUGEY : Marie-Noëlle CAMBIER - RANCENAY : Gilbert GAUTHIER - ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE - ROUTELLE : Pierre DAGON-LARTOT - SAONE : Christelle PETITJEAN - SERRE-LES-SAPINS : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU - TALLENAY : Jean-Yves PRALON - THISE : Jacques SIFFERLIN - THORAISE : Jean-Paul MICHAUD - VAIRE ARCIER : Patrick RACINE - VAIRE LE PETIT : Jean-François THIEBAUD - VAUX-LES-PRES : Jacques LALLOYEAU (suppléant de Bernard GAVIGNET) - VORGES LES PINS : Charles BATISTE

Étaient absents : AUDEUX : Christian SANCHEZ - BESANÇON : Eric ALAUZET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Loup COLY, Nicole DAHAN, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Karine GEIGER, Bruno LEGEARD, Annie MENETRIER, Safia N' MINEJ, Marcel POCHARD, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Martine ROPERS, Jean ROSSELOT, Danièle TETU - CHAMPVANS LES MOULINS : Jean-Marie ROTH - CHEMAUDIN : Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOU - ECOLE-VALENTIN : Yves GUYEN - FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN, Richard SALA - LARNOD : Claude CARMILLE - LE GRATTERIS : Nicole JANNIN - MORRE : Gérard VALLET, Jean-Michel CAYUELA - PELOUSEY : Jacques TERVEL - PIREY : Claude BARTHOD-MALAT - SAONE : Bernard GUYON - THISE : Claude BULLY - TORPES : Denis JACQUIN -

Secrétaire de séance : Christelle PETITJEAN

Procuration de vote :

Mandants : Eric ALAUZET, Jean-Loup COLY, Nicole DAHAN, Marie-M DUFAY, Emmanuel DUMONT, Karine GEIGER, Bruno LEGEARD, Annie MENETRIER, Safia N' MINEJ, Catherine PUGET, Jean ROSSELOT, Danièle TETU, Yves GUYEN, Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Claude BARTHOD-MALAT, Claude BULLY, Michel ROIGNOT (à partir de 19 h 30), Yves-Michel DAHOUI (à partir de 19 h 30), Jean-Marie DELACHAUX (de 18 h à 19 h et à partir de 20 h)

Mandataires : Sébastien MAIRE, Jean-Claude CHEVAILLER, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Patrick BONTEMPS, Jacqueline PANIER, Catherine BALLOT, Christophe LIME, Denis BAUD, Pascal BONNET, Françoise BRANGET, Jean-L. FOUSSERET, André BAVEREL, André AVIS, Robert STEPOURJINE, Jacques SIFFERLIN, Michel LOYAT (à partir de 19 h 30), Abdel GHEZALI (à partir de 19 h 30), Gilbert CANILLO (de 18 h à 19 h et à partir de 20 h)